

ASSOCIATION SPORTIVE DE BOURG-LA-REINE (A.S.B.R.)

TENNIS DE TABLE

Fiche d'inscription saison 2019-2020

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Date de Naissance : _____ Sexe : _____ Nationalité : _____

N° de téléphone : _____ Date du dernier classement : _____ Classement : _____

N° de portable : _____ Adresse électronique (lisible): _____

Cotisation annuelle: (indiquer la catégorie choisie)	{	ENTRAÎNEMENT Adulte Compétition ¹ (*)	230 euros	<input type="checkbox"/>
		ECOLE de Tennis de table (avant 18 ans) ¹ (*)	200 euros	<input type="checkbox"/>
		LOISIR Adulte encadré ¹	164 euros	<input type="checkbox"/>
		LOISIR libre	98 euros	<input type="checkbox"/>

(*) Maillot du club (il faut en avoir au moins 1 si on veut faire des compétitions) :

Préciser la taille (de XS à 4XL ou 128 /140 / 152) : _____ . 25 euros

Total :

Aides diverses : Ne pas oublier de recourir aux diverses formules de soutien financier (Comité d'entreprise, coupons sport, chèques vacances, PASS@92 pour les collégiens, CAF si vous êtes allocataire et si vous remplissez les conditions sur le quotient familial, carte famille sportive de Bourg-la-Reine).

Assurance complémentaire (facultative)² : demander la feuille d'information de la FFTT ou voir sur le site <http://www.fftt.com/site/jouer/licences/assurance>.

Documents à joindre pour votre inscription:

- cette fiche d'inscription entièrement remplie et signée.
- un **certificat médical³** de non contre-indication à la pratique du tennis de table au niveau souhaité (en loisir ou **en compétition**) : ce certificat est obligatoire dès la première séance, l'original devra être déposé dans le dossier de l'adhérent dès son inscription. S'ils ne peuvent montrer leur attestation de licence indiquant la présence d'un certificat médical, les joueurs devront pouvoir présenter une copie du certificat médical lors des compétitions. Le club fera la demande de licence même si le certificat médical n'est pas fourni. (Il pourrait s'en suivre un défaut d'assurance de l'adhérent ; voir note 2 au verso)
- le règlement de l'adhésion demandée, chèques rédigés à l'ordre de « ASBR tennis de table » (possibilité de déposer 2 chèques : le premier encaissé à l'inscription, l'autre en janvier).

.../...

(Complétez, datez et **signez** au verso)

La charte de la section tennis de table de Bourg-la-Reine : en signant la demande d'adhésion, l'adhérent (sous l'autorité de ses parents s'il est mineur) s'engage à respecter cette charte. Elle est affichée au gymnase Carnot et elle est imprimée au dos de la feuille des horaires que je conserve.

A renseigner impérativement par les parents des adhérents mineurs : (*raier les mentions inutiles*)

J'autorise Je n'autorise pas	mon enfant à s'inscrire, aux conditions ci-dessus, à la section de Tennis de table, sachant que je suis responsable de son transport, chaque fois qu'il jouera en déplacement.
J'autorise Je n'autorise pas	mon enfant à être transporté dans un autre véhicule que le mien, dans le cas où je ne pourrais pas assurer son déplacement.
J'autorise Je n'autorise pas	la section Tennis de table de l'ASBR à diffuser les photographies de groupe où figurerait mon enfant, sachant que cette diffusion peut être soit dans le magazine municipal de Bourg-la-Reine, soit dans une lettre d'information interne à la section ou sur un site internet de la section de tennis de table ou de l'une de ses tutelles (ASBR, Comité départemental ou ligue régionale de tennis de table)

Signature de l'adhérent (ou de ses parents dans le cas d'un mineur) :

Cette signature valide l'ensemble des informations données ci-avant, atteste avoir été informé des conditions d'assurances liées à la licence et vaut demande de licence auprès de la Fédération Française de Tennis de Table :

Fait à _____ le _____

Signature

¹ L'entraîneur a un diplôme national (BEES1). Au cas où la copie de son diplôme ne serait plus affichée dans la salle Carnot, une autre copie peut être consultée au Service des sports de Bourg-la-Reine, place Condorcet. Il intervient auprès des adhérents « Compétition », « Ecole de Tennis de Table » et « Loisir avec entraînement ».

² Les conditions générales d'assurance du club (liées à la licence pour tout type d'adhésion) sont consultables au gymnase Carnot ou sur le site FFTT mentionné précédemment. Les assurances complémentaires proposées par la FFTT sont consultables de la même manière.

³ La Fédération, et la loi, permettent de conserver le même certificat médical durant 3 ans A CONDITION de remplir un formulaire de santé spécifique (www.fftt.com/monclub/, onglet « Administratif club », « téléchargement », « questionnaire de santé 2019-2020 (19-10) ») où toutes les questions ont la réponse « NON » : pour un jeune en pleine croissance ou après un certain âge, ce n'est pratiquement pas possible. De plus c'est la porte ouverte aux refus de dédommagements éventuels par les assurances. **Il nous paraît ainsi préférable de refaire un certificat médical chaque année.** Si on tient absolument à remplir ce questionnaire de santé plutôt que de fournir un nouveau certificat médical, il est indispensable de s'assurer que l'ancien certificat médical est encore valide : l'information figure dans l'espace personnel de chaque licencié sur le site de la FFTT.